



Chères Consœurs, Chers Confrères
d'Île de France et des DOM-TOM

L'Ordre des pédicures-podologues a déjà 10 ans. Dix années de travail pour notre profession, pour les patients, et pour vous bien sûr ! Votre conseil régional est là pour vous conseiller dans vos démarches, pour vous aider en cas de difficultés avec des tiers dans le cadre de votre exercice professionnel.

Bien sûr, l'Ordre est garant de la qualité et de la sécurité des soins prodigués aux patients, préoccupation qui est aussi la vôtre, évidente et palpable à travers votre implication dans la démarche qualité !

La démographie professionnelle de notre région ne cesse de croître (bientôt 3000 PP) et il est parfois compliqué pour vous, jeunes diplômés, de déterminer là où vous installer. La précipitation fait parfois commettre des erreurs de stratégie, en voulant une installation à tout prix dans des conditions scabreuses : local trop petit, mal situé, investissement démesuré. Aussi faut-il bien réfléchir avant de vous lancer, sans perdre de vue que c'est bien la qualité de vos soins qui assurera à terme le bon développement de votre patientèle.

Nous assistons aujourd'hui à l'expansion des maisons de santé, structures pluri professionnelles dotées de la personnalité morale et constituées entre professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens. Les professionnels de santé exerçant en leur sein (essentiellement des professionnels libéraux) doivent élaborer un projet de santé attestant de leur exercice coordonné. Les maisons de santé sont appelées à conclure avec l'agence régionale de santé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens préalablement à tout versement d'une aide financière par l'agence. Si vous souhaitez intégrer l'une d'entre elles, soyez attentifs car il en existe de plusieurs sortes. Vous devez bien étudier le projet de santé, la structure de l'établissement, le règlement intérieur, la démographie professionnelle etc.

Un petit rappel est nécessaire quant à l'accessibilité aux handicapés : celle-ci est incontournable, que ce soit pour une création ou une reprise. Les dérogations qui ont pu être accordées ne sont pas cessibles et il est actuellement indispensable de refaire une demande. Les dérogations pour impossibilités techniques vont probablement perdurer, les dérogations pour disproportion du coût des travaux seront réétudiées.

Ainsi, avant toute décision, nous vous conseillons de prendre votre temps, de bien lire toutes les clauses des contrats qui vous sont proposés, de vous référer au guide des contrats, et de ne surtout pas signer dans l'urgence. En cas de doute, nous sommes toujours là pour vous éclairer et vous guider !

Cécile CAZALET-RASKIN
Présidente

1 Éditorial

2 Comptabilité

3 Instituts de beauté Actualités

4 Comprendre la réforme du Développement professionnel continu (DPC)

5 À propos des cessions Lettre de votre correspondant qualité

6 Juridique

7-12 Mouvements du tableau



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
ÎLE-DE-FRANCE & DOM-TOM

9/11, rue Bargue
75 015 PARIS
Tél. 01 44 38 55 90
Fax 01 40 60 49 88
contact@idf-domtom.
cropp.fr

Permanences et accueil

Lundi - vendredi
9 h 00-13 h 00
14 h 00-17 h 00

Éditeur : CROPP Île-de-France
& DOM-TOM
Directrice de la publication :
Cécile CAZALET-RASKIN
Comité éditorial :
Cécile CAZALET-RASKIN,
Malika GUESMIA,
Marie-Christine HUSSON.
Tirage : 2857 exemplaires
ISSN 1959-0644

BILAN 2014

Dépenses	En euros	En %
frais postaux et télécommunication	13 097,55 €	5,61 %
frais de fonctionnement	8 171,45 €	3,50 %
imprimeur / élections		0,00 %
salaires et charges	12 4756,28 €	53,43 %
indemnités	43 560,11 €	18,66 %
déplacements et réceptions	4 619,54 €	1,98 %
immobilisations	1 584,4 €	0,68 %
loyers et charges	37 703,28 €	16,15 %
Total	233 492,6 €	100 %



BILAN 2015

Dépenses	En euros	En %
frais postaux et télécommunication	16 114,92	6,22 %
frais de fonctionnement	6 159,56	2,38 %
imprimeur / élections	5 249,61	2,03 %
salaires et charges	14 4548,05	55,83 %
indemnités	37 067,1	14,32 %
déplacements et réceptions	6 296,63	2,43 %
immobilisations	1 167,61	0,45 %
loyers et charges	42 313,67	16,34 %
Total	258 917,15 €	100 %

(Femme de ménage devient salariée)



BUDGET PREVISIONNEL 2017

Dépenses	En euros	En %
frais postaux et télécommunication	12 400	4,78 %
frais de fonctionnement	11 700	4,51 %
imprimeur / élections	4 000	1,54 %
salaires et charges	14 8000	57,03 %
indemnités	40 000	15,41 %
déplacements et réceptions	6 300	2,43 %
immobilisations	1 000	0,39 %
loyers et charges	36 100	13,91 %
Total	259 500 €	100 %



Instituts de beauté

Nous sommes confrontés à un constat redoutable qui est celui de l'exercice illégal de la pédicurie-podologie au sein des instituts de beauté.

Vous avez été déjà quelques uns à nous le signaler et nous faisons notre possible pour mettre en œuvre les moyens permettant d'empêcher d'une part l'usurpation du titre de pédicure-podologue et d'autre part l'exercice illégal.

Pour l'usurpation de titre, nous envoyons systématiquement un courrier demandant de retirer tout affichage mentionnant les termes «pédicure», et même «soins des pieds». En cas de refus de la part de l'institut, nous transmettons les informations à l'avocat de l'ONPP pour que démarre une procédure pénale.

Pour ce qui est de l'exercice illégal à proprement parler, nous avons besoin de preuves tangibles pour permettre de faire effectuer des constats d'huissier. Ces constats ne sont possibles qu'après que le Président du Tribunal de Grande Instance

(TGI) ait délivré une ordonnance avec nomination d'un huissier, et ce à la suite d'une requête de nomination déposée par l'avocat de l'Ordre national basée sur des faits tangibles.

Lors du constat d'huissier, il faut pouvoir mettre en évidence la pratique d'actes de soins notamment par la présence d'instruments tranchants. Un ou deux élus régionaux assistent à cette procédure puisqu'ils connaissent les actes et le matériel propre à la profession. L'huissier peut également être accompagné d'un policier, selon le bon vouloir du TGI.

Ainsi, lorsque vous êtes témoin de pratiques illégales de soins, vous devez nous apporter des preuves manifestes, car un simple signalement par courrier ou appel téléphonique ne peut suffire à déclencher une procédure ayant toutes les chances d'aboutir.



ACTUALITÉS

Composition Conseil Régional

Suite à la démission de Madame Annette NABÈRES, pour des raisons d'ordre privé, Monsieur Gérard DALLEMAGNE est élu titulaire et Madame Geneviève DUPIRE est élue vice-présidente. Un grand merci à Annette pour le travail accompli pendant toutes ces années!

Madame Sophie CECILE n'est plus élue du CROPP IDF&DOM-TOM depuis le 08/07/2016.

Madame Géraldine BARBIER-LESCURE est désignée suppléante de la Section des Assurances Sociales.



Modalités de diffusion des futurs bulletins

La diffusion des bulletins régionaux sera dorénavant exclusivement électronique. N'oubliez pas de nous informer de tout changement d'adresse mail! **NB: La déclaration d'une adresse électronique est devenue une obligation dans le cadre de l'article L4001-2 créé par l'article 160 de la LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé parue au journal officiel du 27 janvier dernier.**

Comprendre la réforme du Développement professionnel continu (DPC)

C'est avec la loi de modernisation de notre système de santé, promulguée le 26 janvier 2016, qu'a été engagée la réforme du DPC. Elle s'est concrétisée par un ensemble de textes parus l'été dernier et qui ont défini son organisation et ses modalités de mise en œuvre.



L'obligation de Développement professionnel continu incombe à tout professionnel de santé en exercice, quels que soient sa profession et son mode d'exercice. Il concerne donc tout pédicure-podologue. D'abord annuelle, l'obligation de DPC est désormais triennale. En pratique, comment cela fonctionne-t-il ?

1. Les instances

> **L'Agence nationale du DPC**, créée par l'arrêté du 28 juillet 2016, se substitue à l'OGDPC. Ses principales missions sont : l'évaluation des organismes proposant des actions de DPC ; la garantie de la qualité scientifique et pédagogique des formations ; la mesure de l'impact du DPC sur l'amélioration et l'efficacité du dispositif ; la promotion du dispositif de DPC auprès des professionnels de santé, des organismes et des employeurs ; la participation au financement des actions de DPC pour les professionnels pouvant être pris en charge.

> **Le haut conseil du DPC** a pour mission de définir les modalités de sélection et les critères d'évaluation des programmes de DPC.

> **Les Commissions scientifiques indépendantes (CSI)** : Au nombre de 7 (6 mono-professionnelles – dont une réunissant les

professions paramédicales – et une inter-professionnelle), leur mission consistera, à compter de début 2017, à évaluer les programmes de DPC, sur la base des critères établis par le Haut Conseil.

> **L'instance de gestion du DPC**, au sein de laquelle les sections professionnelles auront pour premier travail de déterminer les forfaits pour 2017, la répartition des enveloppes budgétaires par profession relevant du Conseil de gestion qui verra le jour d'ici fin 2016.

> **Un Comité d'éthique** traitera en outre des questions liées à la déontologie, imposant notamment à chaque responsable impliqué dans le DPC de signer une déclaration publique d'intérêt, obligation légale garantissant la transparence du dispositif.

2. Du côté du professionnel

Le décret n°2016-942 du 8 juillet 2016 (J.O. n° 0160 du 10 juillet 2016) précise, pour les professionnels de santé, les modalités de mise en œuvre de leur obligation de DPC. Pour satisfaire à cette obligation, le professionnel de santé doit engager une démarche comportant au moins deux des trois types d'action suivantes dont une inscrite dans le cadre des orientations prioritaires fixées à l'échelle nationale :

> Action cognitive (concernant l'approfondissement des connaissances) ;

> Action d'analyse des pratiques professionnelles (permettant une réflexion sur la démarche et les caractéristiques de la pratique professionnelle effective du professionnel) ;

> Gestion des risques (visant à identifier, évaluer et prioriser des risques relatifs aux activités d'un métier ou d'une organisation).

Pour ce qui nous concerne, chaque pédicure-podologue doit donc mettre en œuvre un « parcours de DPC » tous les trois ans et pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2017. Ce « parcours » est défini par le **Collège national de la Pédicurie-Podologie** (<http://www.college-pp.org>).

Pour attester de son suivi de formation dans le « parcours de DPC », chaque professionnel disposera d'un **document de traçabilité** électronique personnel et permanent mis à disposition par l'ANDPC sur son site Internet et qu'il complètera tout au long de son activité professionnelle.

3. Du côté des organismes de formation

Pour garantir la qualité du DPC, la nouvelle Agence a lancé le 21 septembre dernier une campagne de réenregistrement à destination des quelques 3000 organismes recensés par son prédécesseur, l'OGDPC. Près de 1000 d'entre eux se sont d'ores et déjà réinscrits, ainsi que près de 100 organismes nouvellement candidats. Les candidatures seront évaluées par l'Agence au regard de la conformité de leurs programmes avec les orientations prioritaires. Ces formations pourront par ailleurs faire l'objet de contrôles une fois en activité. Seuls les organismes habilités par l'ANDPC pourront proposer des formations à compter de septembre 2017.

L'ensemble du dispositif se met en place pour être fin prêt avant la fin de l'année 2016 et permettre un déploiement à compter du début de 2017.

À propos des cessions

(extrait du guide des contrats 2015)

Pour que la cession de clientèle soit valable, plusieurs conditions doivent être remplies tant par le cédant (le vendeur) que par le cessionnaire (l'acquéreur).

Le cédant a principalement trois obligations :

- > **L'obligation de présenter son successeur à sa clientèle** : en tant que cédant, le professionnel doit remettre son fichier de clientèle à son successeur et faire en sorte que les patients reportent leur confiance sur l'acquéreur, sans toutefois porter atteinte à leur libre choix du praticien
- > **L'obligation de s'assurer de la jouissance du droit au bail de l'acquéreur.**
- > **L'obligation de non-concurrence** : elle résulte d'une clause du contrat de cession en vertu de laquelle le cédant s'engage à ne pas exercer dans une zone géographique définie entre les parties et pour une durée déterminée. Cette obligation doit être expressément prévue dans la convention, elle ne se présume pas.

Mise en œuvre du droit de présentation

La mise en œuvre de cette présentation est informelle, elle relève de la volonté des parties et des usages professionnels. Elle se traduit le plus souvent par l'accomplissement des prestations suivantes :

- > **la remise par le praticien en place à son successeur du fichier clients et des dossiers relatifs aux patients ;**

> l'envoi par le praticien à sa clientèle d'une lettre-circulaire par laquelle il l'informe qu'il se retire ou qu'il n'exploitera plus au lieu considéré et présente son successeur en incitant cette clientèle à reporter sur celui-ci la confiance qu'elle lui témoignait ; mais le cessionnaire ne peut exiger du cédant la garantie que ses clients continueront obligatoirement à avoir recours à lui.

Par ailleurs, conformément à l'article R.4322-75 du CSP, un journal d'annonces légales peut faire mention et signaler l'entrée du nouveau pédicure-podologue au lieu et place du cédant.

> **la présentation personnelle du successeur aux différents patients.**

L'acquéreur quant à lui doit :

- > verser au cédant le prix de la cession de clientèle, et éventuellement du matériel professionnel ;
- > procéder à **l'enregistrement de l'acte de cession auprès des impôts dans un délai d'un mois à compter de la signature de l'acte.** Cette cession de cabinet peut se faire devant notaire ou autre conseil juridique, ou simplement sous forme d'acte sous seing privé.

En pratique, le droit de présentation de la clientèle s'accompagne généralement de la cession d'autres éléments, à savoir :

- > Le bail des locaux
 - > Le matériel et les installations nécessaires à l'exercice de la profession et éventuellement des fournitures neuves ;
 - > Le transfert des dossiers ou des fiches des clients ou les supports informatiques en tenant lieu
- La cession est alors globale. La cession peut être partielle lorsque par exemple le professionnel en place décide de céder 50 % de sa clientèle en vue d'une association future.

Trois nouveaux modèles de contrats sont maintenant à votre disposition sur le site de l'ONPP (<http://onpp.fr/extranet/outils/contrats-types-modeles-contrats.html>)

- > Modèle de contrat de cession de cabinet
- > Modèle de statuts de société civile de moyens (SCM)
- > Modèle de contrat d'exercice en commun avec partage des frais

Lettre de votre correspondant qualité



La démarche qualité est maintenant en route depuis le mois d'avril 2016. Vous avez été nombreux à répondre au questionnaire qualité et je vous en remercie. A ce jour, plus de 1400 réponses au plan national et 230 au plan régional. Les contacts que

j'ai eu avec vous ont toujours été non seulement confraternels mais aussi chaleureux et je l'espère utiles. La mission qualité a été mise en place pour vous aider à réussir votre auto évaluation afin de vous orienter vers l'amélioration de votre exercice au profit du patient (bien sur) mais aussi du professionnel que vous êtes. En effet, par ces temps parfois difficiles, c'est la qualité et la compétence qui feront votre réussite.

Je vous rappelle que cette démarche volontaire se fait dans la confidentialité absolue et le respect du secret professionnel ce qui nous permet d'échanger en toute franchise. Bien sur la mission est basée sur les textes réglementaires, la législation et le code de déontologie mais le but est de progresser ensemble, en confiance en tenant compte de toutes les difficultés que vous pouvez rencontrer (techniques, financières, etc.).

En conséquence je remercie tous ceux qui ont répondu et que je contacte petit à petit. J'invite tous les autres à répondre au questionnaire. Vous pouvez y accéder directement sur le site de l'Ordre par la rubrique **démarche qualité**.

Soyez nombreux à participer.

Janine ISRAEL

JURIDIQUE > **Décisions de la Chambre Disciplinaire de 1^{re} Instance**

N°	PARTIES	PLAINTES	INFRACTIONS	SANCTION
15-03	PP contre PP	Suite non conciliation	R. 4322-62, L. 4322-12, L.4123-2	Interdiction d'exercice de 2 mois avec sursis
15-04	CROPP contre PP	Non transmission de pièces nécessaires à l'inscription au tableau de l'Ordre Aménagement et signalisation donnant aux locaux une apparence commerciale	R.4322-32, 39, 44, 71, 72, 74, 77, 78, R.4323-1, L.4322-2, 12	Avertissement
15-05	Patient contre PP PP contre PP	Suite non conciliation	R.4322-53, R4123-20, L.4322-12	Interdiction temporaire d'exercer de 3 mois
15-06	PP contre PP	Suite non conciliation	R. 4322-62, L.4322-12	Avertissement
15-07	CROPP contre PP	Aménagement et signalisation donnant aux locaux une apparence commerciale	R.4322-32, 39, 44, 72, 74, 77, 78, 98 R.4323-1 L.4322- 2, 12	Interdiction temporaire d'exercice de 2 mois dont 1 mois avec sursis
15-08	CROPP contre PP	Aménagement et signalisation donnant aux locaux une apparence commerciale	R.4322-39, 74	Blâme
15-09	CROPP contre PP	Profession pratiquée comme un commerce Non transmission de pièces relatives à cet exercice	R.4322-34, 36, 39, 45, 46, 78, 98 L.4322-12	Blâme
15-10	CROPP contre PP	Profession pratiquée comme un commerce Non transmission de pièces relatives à cet exercice	R.4322-34, 36, 39, 45, 46, 78, 98 L.4322-12	Interdiction temporaire d'exercice d'1 semaine avec sursis
16-02	CROPP contre PP	Ouverture d'un cabinet secondaire sans autorisation	R.4322-79 L.4322-12	Avertissement
16-03	CROPP contre PP	Aménagement et signalisation donnant aux locaux une apparence commerciale Aménagement et signalisation donnant aux locaux une apparence commerciale	R.4322-39 L.4322-12 L.4322-12	Blâme

MOUVEMENTS DU TABLEAU

Nouveaux inscrits

Nom	Prénom	Code postal	Ville
DE CAMPOS	MELANIE	6000	NICE
MAILLARD	CHARLOTTE	44400	REZE
LAURENT	QUENTIN	75005	PARIS
MOINS	ANNE	75005	PARIS
BEAUSSANT	MARGUERITE	75005	PARIS
GONCALVES	STEPHANIE	75005	PARIS
SOULLIER	SONIA	75008	PARIS
MAISONNIAL	LAURIANE	75009	PARIS
TEBOUL	JENNIFER	75011	PARIS
GARNIER	MARIANNE	75012	PARIS
MELLINGER	THIBAUT	75012	PARIS
COGNAT	MARINE	75012	PARIS
DARUGAR MARIA	MARIA	75013	PARIS
PEYRADE	VICTORIA	75013	PARIS
COUSIN	LORRAINE	75014	PARIS
CARON	GEOFFREY	75014	PARIS
FENDLER	JUSTINE	75014	PARIS
LE	GIA	75014	PARIS
LISIECKI	FLORIAN	75014	PARIS
LETOURNEAU	MELANIE	75015	PARIS
MARTINS	DAVID	75015	PARIS
MAYER	BERTRAND	75015	PARIS
OLLIVIER	ANNE	75015	PARIS
DO CARMO GIL	JOAO	75015	PARIS
DELAHAYE	VINCENT	75015	PARIS
LESCURE	BERENICE	75015	PARIS
BAETE	ALEXIS	75015	PARIS
LAMADELAINE	EMMA	75015	PARIS
CARPEL	MADELEINE	75015	PARIS
CLOUARD	EMELINE	75016	PARIS
LATAPPY	BENOIT	75016	PARIS
MARTIJA	CAMILLE	75016	PARIS
SELAUDOUX	LAURENE	75017	PARIS
BERNARDI	THIBAUT	75017	PARIS
CAILLOT	JULIE	75018	PARIS
SIMAO DA SILVA	JONATHAN	75018	PARIS
MEANARD	WILFRID	75018	PARIS
LANDAUD	ADELE	75019	PARIS
MARSOLLIER	SYLVAIN	75020	PARIS
ROYNETTE	LUCIE	75020	PARIS
HUBERT	FLORIAN	75116	PARIS
BONHOMME	JOHANNA	77000	MELUN
BERTONAZZI	AMANDINE	77120	MOUROUX
BAKHTI	SOFIA	77144	MONTEVRAIN
ROCHETEAU	FLORIAN	77230	MOUSSY LE NEUF
TRUCHON-BARTES	FRANCOIS	77250	MORET SUR LOING
AB DER HALDEN	ALEXANDRE	77250	VENEUX LES SABLONS
OVAGUIMIAN	THIBAUT	77250	VILLEMER
OULD MESSAOUD	CAMILLE	77310	PRINGY
GUYON	GABRIELLE	77370	NANGIS
LE COZ	SANDRA	77600	BUSSY ST GEORGES
MARTIN	LEO	77670	ST MAMMES
POIRROTTE	KEVIN	77690	MONTIGNY SUR LOING
DARRAS	MATHILDE	77700	MAGNY LE HONGRE
AMRAM	BRYAN	77700	MAGNY LE HONGRE
MALLET	GWENOLA	77850	HERICY
BISMUTH	ANTHONY	77910	GERMIGNY L EVEQUE
AGIUS	ROXANE	78000	VERSAILLES
ARTRU	AGNES	78100	ST GERMAIN EN LAYE
SAEZ	ELISA	78100	ST GERMAIN EN LAYE
ARCEMISBEHERE	JULIEN	78100	ST GERMAIN EN LAYE
DE FARIA SOARES	LAURA	78150	LE CHESNAY
BROCAIL	AMAURY	78160	MARLY LE ROI
MARFAING	MATHILDE	78170	LA CELLE ST CLOUD

Nouveaux inscrits (suite)

Nom	Prénom	Code postal	Ville
ACHAB	MOHAMED	78170	LA CELLE ST CLOUD
DAHAMNA	SOFIANE	78200	MANTES LA JOLIE
CHOSSAT	ROMAIN	78220	VIROFLAY
JOLY	BENEDICTE	78230	LE PECQ
BARROIS	MATHILDE	78260	ACHERES
MILLEVOYE	ERIC	78320	LE MESNIL ST DENIS
REGNAULT	PIERRE	78370	PLAISIR
CLAUDE	ALEXANDRE	78430	LOUVECIENNES
MANSCOURT	NICOLAS	78440	PORCHEVILLE
JARLOT	BENJAMIN	78510	TRIEL SUR SEINE
MARQUAIS	JEAN-MICHEL	78560	LE PORT MARLY
DURIX	CLAIRE	78600	MAISONS LAFFITTE
SAINT MARTIN	CYRIL	78650	BEYNES
DE CRAENE	ALEXANDRA	78730	PONTHEVRARD
MET	AURELIE	78890	GARANCIERES
GOIAME BROOKS	CYRIL	91000	EVRY
RENOUF	CAROLE	91120	PALaiseAU
CARDOSO TEXEIRA	JEORGINA	91150	ETAMPES
FRENET	SONIA	91150	ETAMPES
PRIVE	AMELIE	91160	LONGJUMEAU
RENARD	PIERRE	91160	LONGJUMEAU
ADENIS ROZE	AUDREY	91220	BRETIGNY SUR ORGE
GOURDET	MAXIME	91260	JUVISY SUR ORGE
GUERIN	AMELIE	91310	LINAS
BOMY	CLEMENTINE	91310	LONGPONT SUR ORGE
NICOLAS	CELIA	91330	YERRES
BAUDON	CAMILLE	91360	EPINAY SUR ORGE
BOISARD	VALERIE	91370	VERRIERES LE BUISSON
LOUAIL	LUCIE	91370	VERRIERES LE BUISSON
BERGAMINI	TRISTAN	91470	FORGES LES BAINS
BILLEBAUD	SOPHIE	91540	MENNECY
WENZEL	AMBRE	91580	ETRECHY
WENZEL	AMBRE	91580	ETRECHY
RABETANETY	SANDRA	91600	SAVIGNY SUR ORGE
PAOUTOFF	BERTRAND	91600	SAVIGNY SUR ORGE
VINCENOT	ROBIN	91700	STE GENEVIEVE DES BOIS
GUILLAND	HUGO	91700	STE GENEVIEVE DES BOIS
DE MARTIN	ANAIS	91800	BRUNOY
CHARLOIS	JESSICA	91860	EPINAY SOUS SENART
CLAIRE	STEPHANIE	92000	NANTERRE
JARDINIER	AUBANE	92100	BOULOGNE BILLANCOURT
TALAMONA	JULIE	92100	BOULOGNE BILLANCOURT
EGROT	CHARLY	92100	BOULOGNE BILLANCOURT
GAL	ROMAIN	92100	BOULOGNE BILLANCOURT
DUFOUR	MANON	92100	BOULOGNE BILLANCOURT
LOISEAU	CLEMENTINE	92100	BOULOGNE BILLANCOURT
VERON	LAURA	92120	MONTROUGE
IMBERT	MARGAUX	92120	MONTROUGE
AMAR	HANNA	92130	ISSY LES MOULINEAUX
MEHALLA	MAHDI	92130	ISSY LES MOULINEAUX
ROUSSEAU	ALEXANDRA	92140	CLAMART
DUCORNET	THOMAS	92140	CLAMART
VUILLIER	MARION	92140	CLAMART
BLOSCH	PAULINE	92160	ANTONY
STELLA	JULIAN	92160	ANTONY
CARRE	THIBAUD	92160	ANTONY
DIB	NADINE	92170	VANVES
THIRION	DELPHINE	92190	MEUDON
QUELLERY	JACQUELINE	92190	MEUDON
BAUER GEISMAR	ANNAELLE	92200	NEUILLY SUR SEINE
DUTEAU	JULIE	92300	LEVALLOIS PERRET
THEILLET	VALENTIN	92300	LEVALLOIS PERRET
GOUTAL	CLEMENT	92320	CHATILLON
DIBOUE	ANNE-SOPHIE	92330	SCEAUX
DELATTRE	SEVERINE	92340	BOURG LA REINE
MARZLOFF	JULIE	92350	LE PLESSIS ROBINSON
VOITICHOUK	TIPHAINE	92360	MEUDON LA FORET

Nouveaux inscrits (suite)

Nom	Prénom	Code postal	Ville
GIRAUD	LUCIE	92400	COURBEVOIE
LEBARON	MARIE	92400	COURBEVOIE
BELE	LUCIE	92410	VILLE D AVRAY
HORNAC	LAURA	92420	VAUCRESSON
BOUSQUET	CHLOE	92500	RUEIL MALMAISON
PRIMAULT	MARION	92500	RUEIL MALMAISON
PERNOT	ANOUCK	92700	COLOMBES
JOVENE	AUDE	92800	PUTEAUX
BOYER	CYRIL	93100	MONTREUIL
MACE	SIMON	93110	ROSNY SOUS BOIS
CLEMENTINE	ANASTASIA	93140	BONDY
KADI	MOHAMED	93200	ST DENIS
NGO	EDOUARD	93220	GAGNY
PAPILIYA KANKANAGE	HIMASHA	93240	STAINS
CREUSY	NICOLAS	93340	LE RAINCY
CHANTHAVONG	MELANIE	93420	VILLEPINTE
PINARD	ALICE	93600	AULNAY SOUS BOIS
GUERIN	ELODIE	93700	DRANCY
GILARDEAU	JULIEN	94000	CRETEIL
MEHU	PAULINE	94000	CRETEIL
TROTET	ALIZEE	94100	ST MAUR DES FOSSES
DO SANTOS	JOHANA	94120	FONTENAY SOUS BOIS
SABATINI	HUGO	94130	NOGENT SUR MARNE
GOMES	LUCIA	94140	ALFORTVILLE
NABORD	QUENTIN	94200	IVRY SUR SEINE
LALLEVE	AUDREY	94260	FRESNES
DESCOMBES	SANDRA	94260	FRESNES
SALAMA	MORGAN	94270	LE KREMLIN BICETRE
PICARD	CHRISTOPHE	94290	VILLENEUVE LE ROI
DENZEZ	CECILE	94300	VINCENNES
DENZEZ	CECILE	94300	VINCENNES
WAMBEKE	LAURA	94300	VINCENNES
DREUX	TOM	94360	BRY SUR MARNE
SWITAL	MORGANE	94400	VITRY SUR SEINE
JOUVET	MARGAUX	94550	CHEVILLY LARUE
MAJMAN	CLARA	94700	MAISONS ALFORT
ROEPER	JULIEN	94700	MAISONS ALFORT
DABOS	ANNE	94800	VILLEJUIF
SAOULI	LINA	94800	VILLEJUIF
LAUBUGE	ESTELLE	95110	SANNOIS
MEIER	MATHILDE	95110	SANNOIS
CUNHA	JORDAN	95150	TAVERNY
DOYEN	MICHAEL	95190	GOUSSAINVILLE
DOYEN	MICHAEL	95190	GOUSSAINVILLE
QUAGLIAROLI	MARIE	95220	HERBLAY
ZETTOR	ANGELIQUE	95270	VIARMES
TIXIER	MARGAUX	95280	JOUY LE MOUTIER
PESCIO	JENNIFER	95320	ST LEU LA FORET
HENRAS	PAULINE	95430	AUVERS SUR OISE
PAUTRAT	CLELIA	95460	EZANVILLE
BADIBANGA	ORNELLA	95490	VAUREAL
CAZUGUEL	MORGANE	95590	PRESLES
BUCAILLE	CYRIELLE	95600	EAUBONNE
BRIER	MAELINE	95640	MARINES
VAUTIER	CHLOE	95650	BOISSY L AILLERIE
PERLUXO	CHRISTIAN	95800	CERGY
LITAIZE	ROMAIN	95800	COURDIMANCHE
MONTRESOR-TIMPESTA	RAYCEL	97119	VIEUX HABITANTS
MIREDDIN	CINDY	97230	STE MARIE
MADEN	MATHIEU	97400	ST DENIS
MAILLET	DORIAN	97427	L ETANG SALE
GUEIDON	FLAVIE	97436	ST LEU
LASSALLE	SIMON	97436	ST LEU

MOUVEMENTS DU TABLEAU

Transferts vers notre région

Nom	Prénom	Code postal	Ville	CROPP
MAHOUDEAU	Morgan	02200	SOISSONS	De Picardie
LEGRAND	Steven	14400	BAYEUX	De Basse Normandie
CARNIS	Pauline	28000	CHARTRES	Du Centre
KOUAICHE	Imane	28330	GALLARDON	Du Centre
POTA	Emmanuelle	28500	VERNOUILLET	Du Centre
ETHELBERT	Steven	34400	LUNEL	Du Languedoc Roussillon
CHEVET	Mégane	36000	CHATEAUROUX	Du Centre
THOMASSET	Benjamin	41000	BLOIS	Du Centre
MAILLARD	Charlotte	44400	REZE	Du Pays de la Loire
DUBOIS	Maelle	44420	LA TURBALLE	Du Pays de la Loire
BONNEAU	Thibault	45250	BRIARE	Du Centre
LAMBERT	Rémi	60320	BETHISY ST MARTIN	De Picardie
DUMEIL	Magali	63730	AUTHEZAT	D' Auvergne
VOGEL	Clémentine	80100	ABBEVILLE	De Picardie
PACAUD	Claire	80290	POIX DE PICARDIE	De Picardie
DUFOUR	Manon	85310	NESMY	Du Pays de la Loire

Transferts vers un autre CROPP

Nom	Prénom	Code postal	Ville	CROPP
SAILLY	Frédéric	3410	PREMILHAT	En Auvergne
MARTIN	Coraline	7711	Belgique	En Nord Pas de Calai
ODEN	Marie	10000	TROYES	En Champagne Ardenne
BROCHARD	Jessica	11100	NARBONNE	En Languedoc-Roussillon
MEUNIER	Laura	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	En Midi Pyrénées
WENTZO	Agathe	13006	MARSEILLE	En Paca Corse
WOLOSZYN	Nathalie	13260	CASSIS	En Paca Corse
BEUCHERI	Rémi	16000	ANGOULEME	En Poitou Charente
LEBON	Agnes	16800	SOYAUX	En Poitou Charente
BEAUDET	Florian	19130	VIGNOLS	En Limousin
BROTTIER	Louise	19310	YSSANDON	En Limousin
COLTIER	Quentin	25000	BESANCON	En Franche-Comté
ROBERT	Sidney	25260	MONTENOIS	En Franche-Comté
DOULAT	Marie-Alix	25500	MORTEAUX	En Franche-Comté
ALLOUCHE	Sarah	26000	VALENCE	En Rhône Alpes
DURAND	Elise	27000	EVREUX	En Haute Normandie
PINOT	Ludivine	27370	MAREVILLE ST ARMAND	En Haute Normandie
RIVAILLE	Olivier	27580	BOURTH	En Haute Normandie
CROZET	Marine	28130	HANCHES	En Centre
BRANCHU	Elodie	31000	TOULOUSE	En Midi Pyrénées
CADENET	Amélie	31400	TOULOUSE	En Midi Pyrénées
FAUCONNET	Marine	33200	BORDEAUX	En Aquitaine
ATTALI	Sarah	33200	BORDEAUX	En Aquitaine
ALVES RUSSO	Katia	33320	LE TAILLANMEDOC	En Aquitaine
BOUCA NOVA	Gaspar	33440	AMBARES ET LAGRAVE	En Aquitaine
CLARKE DE DROMANTIN	Bérengère	33450	MONTUSSAN	En Aquitaine
JEUDON	Severine	33980	AUDENGE	En Aquitaine
DE RASILLY	Colombe	34000	MONTPELLIER	En Languedoc-Roussillon
LEJEUNE	Mélanie	34500	BEZIERS	En Languedoc-Roussillon
LEFEBVRE	Coraline	37190	AZAY LE RIDEAU	En Centre
BOST	Ronan	42110	PONCINS	En Rhône Alpes
DELIASSUS	Amélie	43100	BRIOUDE	En Auvergne
MESURE	Joanne	44100	NANTES	En Pays de la Loire
BANDELIER	Thomas	44160	BESNE	En Pays de la Loire
DINGREMONT	Thomas	45560	ST DENIS EN VAL	En Centre
HELLEC	Julien	47800	ROUMAGNE	En Aquitaine

Transferts vers un autre CROPP (suite)

Nom	Prénom	Code postal	Ville	CROPP
BLORDIER	Emilie	49610	MURS ERIGNE	En Pays de la Loire
NANTET	Renaud	53000	LAVAL	En Pays de la Loire
CHARBONNELLE	Paul	54000	NANCY	En Lorraine
ELCATOT	Anne-Sophie	54640	TUCQUENIEUX	En Lorraine
CAPRON	Ronan	56270	PLOEMEUR	En Bretagne
GREGO BAYARD	Corinne	56610	ARRADON	En Bretagne
NIVORE	Willianne	57530	COURCELLES CHAUSSY	En Lorraine
BIARD	Frédérique	58000	NEVERS	En Bourgogne
MARIE	Elise	59200	TOURCOING	En Nord Pas de Calai
YESILMEN	Nejbir	60140	LIANCOURT	En Picardie
COEFFE	Aurélie	60240	CHAUMONT EN VEXIN	En Picardie
BERTAUX DOUWMA	Florence	60300	SENLIS	En Picardie
ATIA	Daniel	60330	LE PLESSIS BELLEVILLE	En Picardie
DOINET	Chloé	60600	CLERMONT	En Picardie
GOETT	Johann	60600	CLERMONT	En Picardie
LE PENNEC	Odeline	62600	BERCK	En Nord Pas de Calais
POPIELUCH	Pawel	62600	BERCK	En Nord Pas de Calais
MERLIN	Julien	63000	CLERMONT-FERRAND	En Auvergne
APPEL	Romain	67000	STRASBOURG	En Alsace
MORAIS LOPES	Lucie	67500	HAGUENAU	En Alsace
JARLOT	Laure	67600	SELESTAT	En Alsace
COOLSAET	Laétitia	67760	GEMSHEIM	En Alsace
BENQUET	Alexandra	68000	COLMAR	En Alsace
LA BATIE	Guillaume	68140	MUNSTER	En Alsace
LABROUSSE	Florian	68160	STE MARIE AUX MINES	En Alsace
ABULIUS	Béatrice	68200	MULHOUSE	En Alsace
MORIN	Julie	69001	LYON	En Rhône Alpes
PERRAUX	Pierrick	69003	LYON	En Rhône Alpes
ROUALDES	Pauline	69004	LYON	En Rhône Alpes
POULET	Laura	69006	LYON	En Rhône Alpes
ROBIN	Alexis	69007	LYON	En Rhône Alpes
GARRET	Elodie	69007	LYON	En Rhône Alpes
AFFANOU MIDAMEGNE	Secondille	69100	VILLEURBANNE	En Rhône Alpes
MORIN	Clément	69100	VILLEURBANNE	En Rhône Alpes
DUMAY	Nicolas	69110	STE FOY LES LYON	En Rhône Alpes
DUFOUR	Aurélie	69300	CALUIRE ET CUIRE	En Rhône Alpes
GERARD	Vanessa	69400	VILLEFRANCHE SUR SAONE	En Rhône Alpes
LUU	Christophe	69400	VILLEFRANCHE SUR SAONE	En Rhône Alpes
PICQ	Guillaume	70000	VESOUL	En Franche-Comté
BOURMANCE	Chloé	70000	VESOUL	En Franche-Comté
D'ANDREA	Pierre Julien	71400	AUTUN	En Bourgogne
ABBADIE	Hélène	72400	AVEZE	En Pays de la Loire
MARRET	Daphné	74380	NANGY	En Rhône Alpes
MARCHAND	Camille	76570	FRESQUIENNES	En Haute Normandie
OROU	Stéphanie	81470	PECHAUDIER	En Midi Pyrénées
LAUDE BAZIN	Sophie Anne	83120	SAINTE MAXIME	En Paca Corse
DEFACQUES	Guillaume	83400	HYERES	En Paca Corse
MINGOT	Marjorie	83780	FLAYOSC	En Paca Corse
IMBAULT	Loïc	88130	CHARMES	En Lorraine
RAVENEL	Bastien	88160	LE THILLOT	En Lorraine
ADAM	Lucile	88250	LA BRESE	En Lorraine
LE SAUX	Renaud	90120	DELLE	En Franche-Comté
LE BOUC	Guillaume	90500	BEAUCOURT	En Franche-Comté
LUCHETTA	Elisabeth	95470	FOSES	En Picardie
AUZANNEAU	Manon	02100	ST QUENTIN	En Picardie
HUYARD	Margaux	06150	CANNES	En Paca Corse
DUFLOT	Clara	09500	RIEUCROS	En Midi Pyrénées

MOUVEMENTS DU TABLEAU

Cessations

Nom	Prénom	Code postal	Ville	Date de cessation
GREEF	Catherine	16120	CHATEAUNEUF S/MARNE	30/06/2016
ALBERTINI	Elisabeth	54740	HAROUÉ	31/05/2014
VILLATTE	Nicolas	69004	LYON	15/10/2015
LAGRUE	Philippe	75002	PARIS	31/12/2014
CHANUDET	Claire	75007	PARIS	07/07/2016
GRANGIER	Katerine	75008	PARIS	31/12/2015
AILLAUD	Maryse	75011	PARIS	31/12/2015
FOURNIER	Gabrielle	75011	PARIS	01/10/2015
KRIEF	Sarah	75012	PARIS	30/07/2014
HAYOUN BENCHABO	Karen	75012	PARIS	11/09/2014
FRAU	Florian	75013	PARIS	29/07/2016
CARPENTIER	Denis	75014	PARIS	31/12/2015
MANALT	Diane	75015	PARIS	24/11/2013
LANNO	Monique	75016	PARIS	30/06/2015
JOSUAT	Christine	75017	PARIS	30/06/2016
FOULQUIER	Isaure	75020	PARIS	31/12/2015
BERDAH	Elodie	75116	PARIS	31/07/2015
ROUSSEAU	Thomas	77000	MAGNY LE HONGRE	01/06/2015
BOULLET	Martine	77420	CHAMPS SUR MARNE	31/03/2016
ISRAEL-HAKOUNE	Janine	77500	CHELLES	30/12/2015
BRUN	Pascale	77810	THOMERY	01/09/2016
MERCIER-GREEN	Laurence	78480	VERNEUIL SUR SEINE	26/11/2015
FOUSSARD	Pierre Henri	78720	CERNAY LA VILLE	24/10/2015
LAIRD MONGE	Blandine	78730	PLAISIR	19/19/2011
ZSCHUNKE	Damien	78770	ANDELU	30/06/2013
SENS	Claire	78800	HOUILLES	03/07/2015
PETIT	François	78800	HOUILLES	29/02/2016
MERCENIER	Baptiste	78990	ELANCOURT	09/09/2016
GAUTIER	Lucile	89000	AUXERRE	23/07/2016
DELPY	Danielle	91100	CORBEIL ESSONNES	31/12/2015
LE ROUX	Sophie	91160	LONGJUMEAU	31/12/2015
LANOUX	François	91240	MICHEL SUR ORGE	20/12/2015
PEPION	Caroline	91240	MICHEL SUR ORGE	21/09/2016
BUI	Audrey	91300	MASSY	15/04/2016
LHERNOULD	Claire	91540	MENNECY	01/03/2016
VIEVILLE	Vincent	91550	PARAY VIEILLE POSTE	23/06/2016
ROCHAS	Marie	91800	BRUNOY	29/12/2015
ZANDARCO	Jeremy	91800	BRUNOY	12/05/2016
GRUMBACH	Marie-Louise	91800	BRUNOY	20/04/2016
TROUILLARD	Agnès	91940	LES ULIS	01/08/2015
FLORENT DIGNAC	Marie-Jose	92100	BOULOGNE BILLANCOURT	31/08/2016
MOREAU	Mauricette	92130	ISSY LES MOULINEAUX	15/07/2016
SELARL CLEMENT MATTHIEU		92170	VANVES	31/12/2015
CLEMENT	Matthieu	92190	MEUDON	31/12/2015
FERRER	Patricia	92250	LA GARENNE COLOMBES	24/10/2016
DE PERRICOT	Hélène	92340	BOURG LA REINE	20/08/2012
MORENO GONZALEZ	Ninon	92500	RUEIL MALMAISON	06/11/2015
ALMERAS	Marie-Pierre	92800	PUTEAUX	27/08/2015
ELHABOUZ	Jeremy	94000	CRETEIL	28/06/2016
HOWDEN	Alexandre	94100	ST MAUR DES FOSSES	09/11/2015
AULAGNER	Guillaume	94240	HAY LES ROSES	07/03/2016
PITARD	Jean Baptiste	94300	VINCENNES	21/07/2016
NUBEE	Yassin	94510	LA QUEUE EN BRIE	31/03/2016
FISCHER	Mélanie	94800	VILLEJUIF	01/12/2015
FOURCADE	Adrien	94800	VILLEJUIF	31/05/2016
POUPARD	Charlotte	95170	DEUIL LA BARRE	28/03/2015
KERJAN	Anaïg	95450	ABLEIGES	28/06/2016
MORAND	Alain	95490	VAUREAL	25/08/2016
HERY - DUHEM	Monique	95830	CORMEILLES EN VEXIN	31/03/2016
REDUIT	Yona	97114	TROIS RIVIERES	23/10/2015